

ROSCANVEL ACTUALITES MUNICIPALES Août - Septembre 2020

POINT SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN PYLÔNE 4 G

Rappel du contexte

Début 2019, la commune de Roscanvel a été approchée par l'entreprise ATC France, une société spécialisée dans l'installation de pylônes supports d'antennes téléphoniques déclarant son intention d'une implantation en partie haute de notre territoire. ATC France agit sous l'impulsion de la politique nationale menée par l'Etat de large diffusion des antennes relais dans les zones peu couvertes qui a conduit les opérateurs (Orange, Bouygues, SFR, Free) à prendre des engagements sur plusieurs milliers de nouvelles unités. Elles viendront s'ajouter aux 45000 antennes déjà en fonction sur le territoire national.

L'objectif central de cette politique est d'apporter et/ou de renforcer l'accessibilité sur les zones dites blanches (sans connexion) et les zones avec une connectivité limitée. Elle répond à un besoin de plus en plus pressant et fortement exprimé des habitants concernés de pouvoir faire usage dans de bonnes conditions, non seulement des communications téléphoniques, mais également des services internet sur Smartphones grâce aux performances de la 4G et de la 4G+.

Situation sur le périmètre de la commune de Roscanvel

L'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la Presse) tient à jour sur son serveur la cartographie détaillée de la couverture du territoire national **déclarée par les opérateurs**. Concernant Roscanvel, elle met en évidence, pour Orange des zones « blanches » limitées à la partie Nord-Ouest (entre Kergadiou, Kermorvan et le Disloup). Pour Bouygues, SFR et Free, les zones « blanches » ou « grises » couvrent quasiment l'ensemble du territoire de Roscanvel.

Par ailleurs, au-delà des mesures faites par les opérateurs, qui ont une tendance à la surestimation, de nombreux résidents font régulièrement remarquer la mauvaise qualité des communications sur leur téléphone mobile et les déficiences des accès internet sur de nombreux points de la commune. Ils soulignent notamment leurs inquiétudes quant à leur capacité de communication sur les urgences santé et sur la gestion des informations et démarches administratives (de plus en plus numérisées).

Historique de la démarche ATC France

Le 22 février 2019, le Conseil Municipal a adopté une délibération venant en réponse à la proposition d'ATC France et donnant un accord de principe pour que l'étude d'une implantation d'un pylône support soit conduite. Cette délibération était fondée sur une hypothèse possible de location par ATC France d'une surface réduite (80m² à 100m²) sur du foncier communal situé dans la partie haute du territoire. Cet accord était en outre concédé **sous réserve que l'ensemble des conditions permettant l'implantation soient réunies**. La parcelle évoquée, cadastrée B085, correspond à l'enceinte du terrain de football en cours de réaménagement. Cette décision de principe a été diffusée par les canaux habituels d'information de la mairie (affichage, site internet) et présentée en Conseil Public.

Par la suite, par mesure de prudence, le Conseil Municipal, revenant sur cette délibération de principe, a demandé à ATC d'étudier une implantation plus éloignée du terrain de football, sur la ligne de crête et présentant techniquement les mêmes avantages d'opérationnalité pour le relais, la municipalité étant alors totalement désimpliquée de l'opération.

ATC France s'est tournée vers les particuliers propriétaires de foncier environnants. Ayant été saisi d'une proposition d'un propriétaire d'une parcelle située à l'écart et adaptée au projet, il a signé un bail d'occupation ad hoc avec ce dernier. Sur cette base, il a transmis un dossier d'urbanisme de Déclaration Préalable le 23 mai 2019.

Le dossier a fait l'objet d'une instruction par le service spécialisé de la CCPCAM et a été soumis à l'avis du Ministère des Armées et de l'Architecte des Bâtiments de France. Il n'a fait l'objet d'aucune objection notamment sur son intégration paysagère relevant des critères du SCOT du Pays de Brest et du PLUi.

Dans ces conditions, la mairie a fait part de sa non-opposition à la DP le 27 juin 2019, décision qui a reçu l'aval du contrôle de la légalité préfectorale.

La seule condition exprimée est celle du Ministère des Armées qui est de limiter la hauteur du dispositif à 30m.

En conséquence un affichage annonçant des travaux ultérieurs d'édification du pylône a été mis en œuvre par ATC sous contrôle d'huissier de justice le 4 février 2020. Ceci signifie qu'ATC France s'est déclaré en mesure de démarrer les travaux en tant que de besoin, dès lors qu'il aura obtenu des engagements fermes de pose d'antennes relais de la part d'Orange et/ou des autres opérateurs de téléphonie mobile. Et donc qu'il ne procédera pas à l'édification du pylône par anticipation.

Il a été constaté au mois de mars 2020 que le panneau d'affichage d'ATC avait été enlevé par un acteur non identifié, en toute illégalité.

Orientation du Conseil municipal par rapport au projet : objectif d'une couverture efficace en 4G

L'axe central de la politique de la majorité municipale porte sur la dynamisation démographique, économique, écologique et de l'habitat de notre territoire, qui structurellement souffre d'un handicap d'excentration prononcé.

Dans cette optique, l'intérêt commun de qualité de vie est bien que tous les habitants et acteurs socio-économiques de la commune bénéficient d'une couverture complète et fiable en téléphonie mobile, et d'un usage fluide de l'Internet en 4G.

En effet, au-delà des attentes des retraités résidents permanents ou secondaires, les besoins des professionnels implantés sur la commune (artisans, commerçants, services...) ainsi que des jeunes ménages actifs doivent être pris en compte. Et pour tous il existe un enjeu fort du point de vue de la sécurité (santé...), de vie de notre économie locale, et de l'accès des ménages à tous les services numériques (administrations, enseignement à distance...).

La majorité municipale affirme donc très clairement son intention d'entreprendre tout ce qui est en son pouvoir pour aboutir à une couverture correcte 4G de tous les points du territoire communal, et sa position de principe est que si la réalisation de cet objectif passe, en fonction de considérations techniques, par l'implantation locale d'antennes 4G, elle ne s'y oppose en aucune manière. Cette orientation, très ouvertement affichée et explicitée lors du dernier scrutin municipal, a d'ailleurs été sanctionnée par les urnes.

Derniers éléments d'information sur le dossier

➤ Les derniers échanges avec ATC (début août 2020) conduisent à penser que l'opérateur pylône, après l'épisode d'arrachage illégal de son affichage de la DP du 27/06/19, va reprendre cet affichage afin de consolider son intention d'initier les travaux d'édification. Ceci étant, ATC n'aurait pas à ce jour conclu de négociations avec aucun des 4 grands opérateurs téléphoniques pour l'implantation d'antennes 4G.

➤ La mairie a reçu à ce jour 8 recours gracieux individuels d'opposition, qui ont été mis entre les mains du conseil juridique. Ces recours plaident sur l'intérêt individuel à agir des requérants. La mairie a laissé courir le délai de rejet implicite de ces recours, dont le dernier expirera le 05/10/2020. Au-delà, les requérants pourront éventuellement introduire des recours en Tribunal Administratif. Si tel était le cas, la municipalité en assumerait les conséquences.

➤ Indépendamment de sa position de politique publique en faveur de la 4G, la municipalité ne peut pas juridiquement revenir sur la décision favorable à la DP d'ATC du 27/06/19. En effet, l'article 222 de la loi ELAN exclut cette possibilité et il a été appliqué strictement dans des décisions judiciaires récentes (cf. Locronan).

ROSCANVEL ACTUALITES MUNICIPALES Août - Septembre 2020

POINT SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN PYLÔNE 4 G

- En relation étroite avec la municipalité de Lanvéoc, une veille est assurée sur des propositions d'implantation d'une antenne 4G émanant séparément de deux opérateurs 4G (Bouygues et Free) près du site du Poteau. Ces deux contacts seraient à un stade très préliminaire, et encore très incertains. Aucune indication technique ne peut être apportée sur d'éventuelles capacités d'un tel dispositif à améliorer la couverture intégrale de Roscanvel.

Analyse du mouvement d'opposition informel au projet de pylône ATC

Un certain nombre de citoyens, pour partie résidents principaux et électeurs et pour partie résidents secondaires ou occasionnels, se sont mobilisés pour manifester leur opposition au projet 4G ATC.

La mobilisation a pris trois formes :

➤ **Le lancement d'une pétition « anonyme » sur le site**

internet : <https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/contre-antenne-relais-35m-roscanvel/80452>.

L'analyse des résultats de cette pétition est reprise dans le tableau et le commentaire ci-après.

Nombre total affichés	Lieu Habitat déclaré		Signature Prénom ou pseudo	Signature Patronyme	Aucune signature
	Roscanvel	Hors Roscanvel			
686	101	585	546	17	123

1/ Les patronymes et adresses des signataires ne sont pas affichés: soit ils ne sont pas déclarés, soit ils le sont, mais les initiateurs ne souhaitent pas mettre en lumière les éventuels doublons ou les déclarations abusives,

2/ Sur 686 occurrences affichées, plus de 123 sont totalement inidentifiables (ni patronyme, ni prénom, ni lieu d'habitat...). Forte suspicion de communication mensongère sur l'ampleur globale de la pétition,

3/ 101 pétitionnaires sur 563 "effectifs" se déclarent en relation avec Roscanvel. En l'absence du patronyme et de l'adresse affichée de la résidence principale, nous n'avons aucun moyen d'assurer une vérification de cette affirmation. Aucun moyen non plus de détecter des doublons ou des déclarations abusives

4/ **Conclusion : aucune valeur significative ne peut être attachée aux résultats de cette pétition.** Les possibilités de manipulation attachées à la méthode et l'anonymat réel de tous les déclarants enlèvent toute crédibilité aux chiffres proclamés.

C'est dommage, car une méthodologie sérieuse et rigoureuse, aurait permis aux décideurs :

- de vérifier la qualité effective des pétitionnaires,
- de distinguer parmi eux ceux qui font effectivement partie du corps électoral de la commune, ceux qui sont propriétaires de résidences secondaires ou locatives et ceux qui n'ont qu'une relation que très éloignée. Elle aurait été utile et favorable à une approche non partisane du sujet.

➤ **L'annonce de la constitution d'un « collectif » sous la dénomination « Bien vivre à Roscanvel », officialisée auprès du Maire le 23 juillet 2020 lors d'une réunion de concertation sur le sujet.**

Ayant pour ambition unique de s'opposer au projet 4G ATC ce « collectif » ne développe aucune proposition positive pour l'amélioration de la couverture 4G de la commune. La communication de ce « collectif » est faite sur le site internet précité.

➤ **Un appel anonyme à un mouvement de manifestation devant la mairie, pour le 7 août 2020.** L'appel a été relayé par une personne physique se disant membre du « collectif » afin d'obtenir autorisation auprès de la préfecture pour ce regroupement. Selon les mesures de la gendarmerie, ce regroupement a rassemblé autour de 80 personnes (y compris une dizaine d'enfants). Il comportait indistinctement des résidents principaux, des résidents secondaires, de nombreux visiteurs estivaux de passage à Roscanvel, sans que l'on puisse mesurer la proportion de ces différents segments.

Le slogan de la manifestation : « Préservons la santé de nos enfants ». Sa pertinence et sa portée éthique sont laissées à l'appréciation de chacun.

Analyse de la situation par la municipalité

Concernant ce mouvement, l'équipe municipale rappelle son point de vue, déjà exprimé :

Comme souvent lorsqu'un équipement collectif d'intérêt général, est déployé, une minorité significative de citoyens expriment leur opposition sous des motivations diverses (en l'occurrence crainte de dévaluation du patrimoine personnel ou d'impact sur la santé personnelle, mais aussi peur plus ou moins raisonnée sur la santé publique, ou sur l'environnement paysager et/ou écologique).

Dans le cas présent, on peut estimer qu'un segment de l'ordre de cinquante à soixante résidents permanents et votants à Roscanvel sont dans ce cas, auxquels s'ajoutent un certain nombre de résidents secondaires. (Rappelons que le corps électoral comporte à ce jour 823 inscrits).

La volonté de la municipalité est de **maintenir un dialogue** avec ces personnes, comme avec tous les administrés, quels que soient par ailleurs les recours juridiques individuels qu'elles peuvent actionner, et de les tenir informées au même titre que tous les autres habitants de l'avancement du dossier. Mais **elle entend tout aussi fortement les citoyens, plus nombreux encore, qui chaque jour font part des insuffisances de notre couverture 4G, quant à eux de façon inorganisée.**

L'équipe municipale gère le dossier 4G conformément à ses engagements :

Engagements sur la méthode :

- Transparence de l'information sur l'avancement du projet, par une information large des citoyens (cette note en témoigne)
- Constitution d'un "Comité Consultatif" ou Commission Extra municipale comprenant le ou les conseillers en charge du « développement technologique » et un échantillon des habitants intéressés par le développement de la 4G sur le territoire, dans le cadre d'une concertation tout au long du processus.

Engagements sur le programme de travail :

- Concertation continue avec ATC sur ses intentions relatives à l'édification du pylône,
- Concertation avec les communes voisines et la CCPCAM sur les intentions concernant d'autres implantations de pylônes antennes 4G à proximité relative,
- Présentation par ATC France du ou des opérateurs éventuellement intéressés par le pylône,
- Investigations auprès d'eux sur les conditions techniques de fonctionnement des antennes et sur le respect des normes et critères de sécurité officiels (distance des habitations et des personnes, puissance et gain développés en 3G et en 4G, niveau en V/M des champs émis...),
- Demande de simulation sur l'intensité des émissions électro magnétiques
- Appel à une expertise indépendante externe pour analyser les propositions techniques des opérateurs et formuler des avis autorisés,
- Action si nécessaire auprès d'eux au cas où les conditions de sécurité standard préconisées ne seraient pas respectées.
- Les résultats des analyses apportées par l'expertise externe feront l'objet d'une réunion publique ouverte à tous le moment venu.